



Terrassement-Décaissement-Remblaiement-Stockage



Tous travaux de terrassement/talutage réalisés dans un rayon de 35 mètres autour des pieds du support peuvent impacter la stabilité du support. Ils devront être effectués de manière à maintenir la stabilité des massifs du support et leur résistance initiale.

Nous vous demandons de bien vouloir nous consulter si cette distance ne peut être respectée.

Afin de réaliser notre étude, merci de nous communiquer la distance exacte à laquelle les travaux se situeront par rapport au support et la profondeur de la tranchée. La technique pour y parvenir vous sera indiquée à la suite de l'étude.



La modification de la topographie du terrain initial lors des terrassements peut engendrer des distances au sol non conformes à l'Arrêté Interministériel Technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le stockage de terre de remblai même provisoire ou création de merlon est interdit sous la ligne sans l'accord préalable obtenu par RTE. Il ne doit pas remettre en cause la hauteur de surplomb au sol, en tout point des câbles.

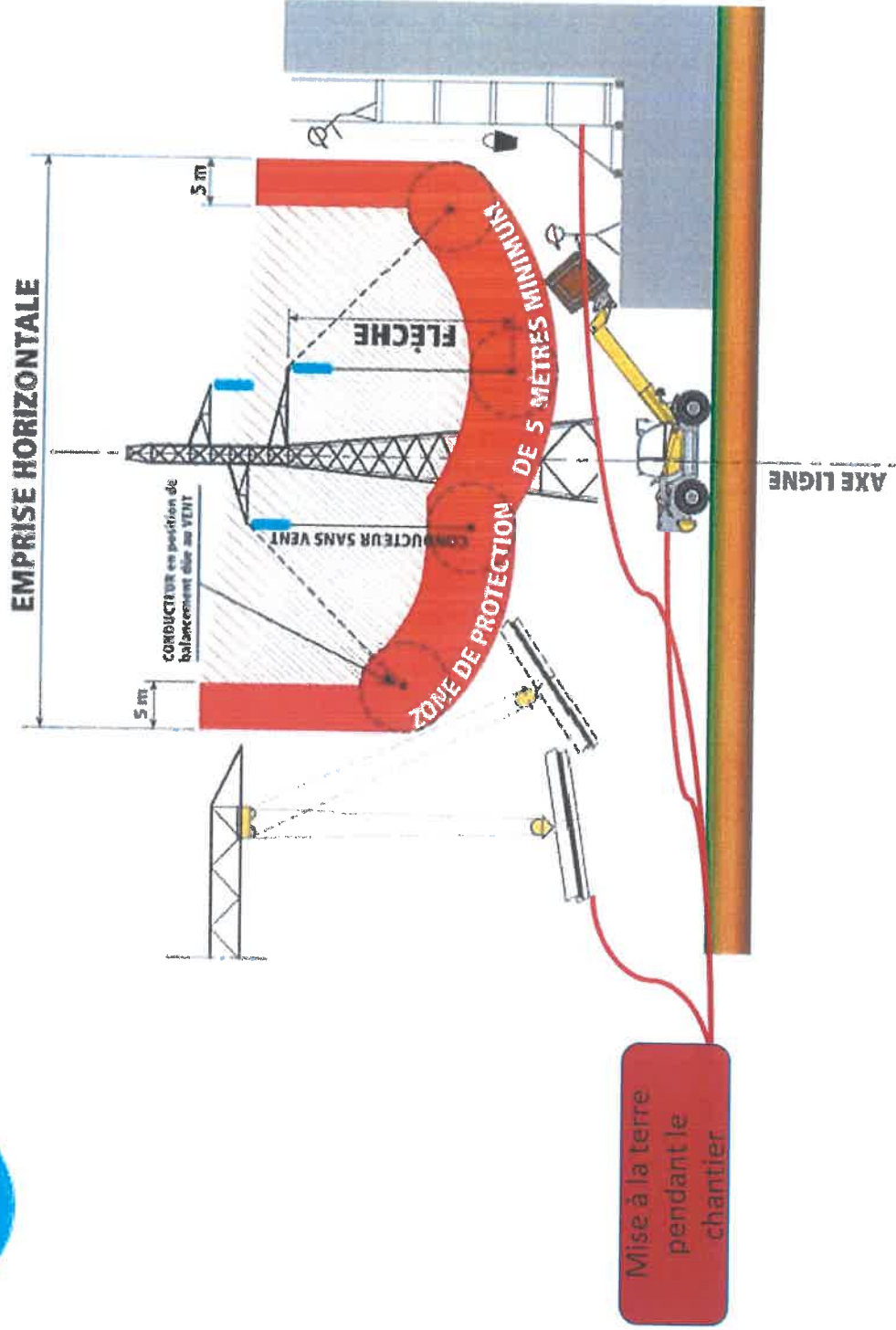
RTE-GMR CHAMPAGNE-ARDENNE

rte-cm-lil-gmr-ca-envt-tiers@rte-france.com

Tel : 03 26 05 53 30 Fax : 03 26 05 53 25



MISE A LA TERRE DU CHANTIER



Afin de ramener à un même potentiel les différentes pièces métalliques présentes au niveau de la zone de travail l'utilisation d'une Liaison Equipotentielle avec perche isolante est recommandée. (Liaison Equipotentielle)



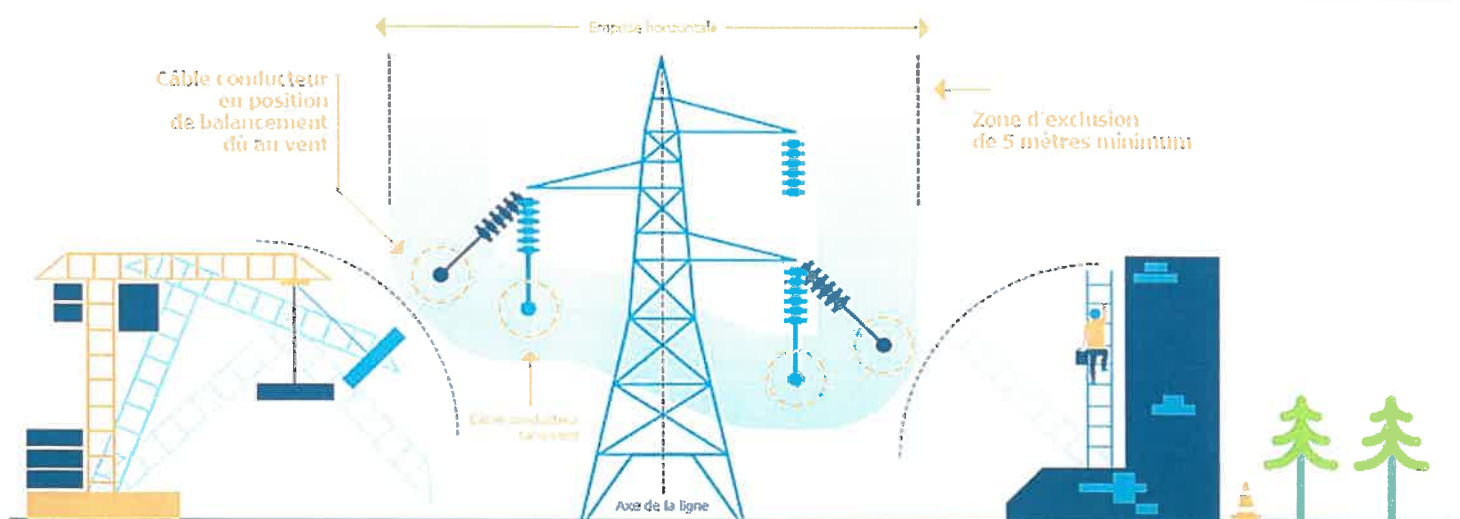
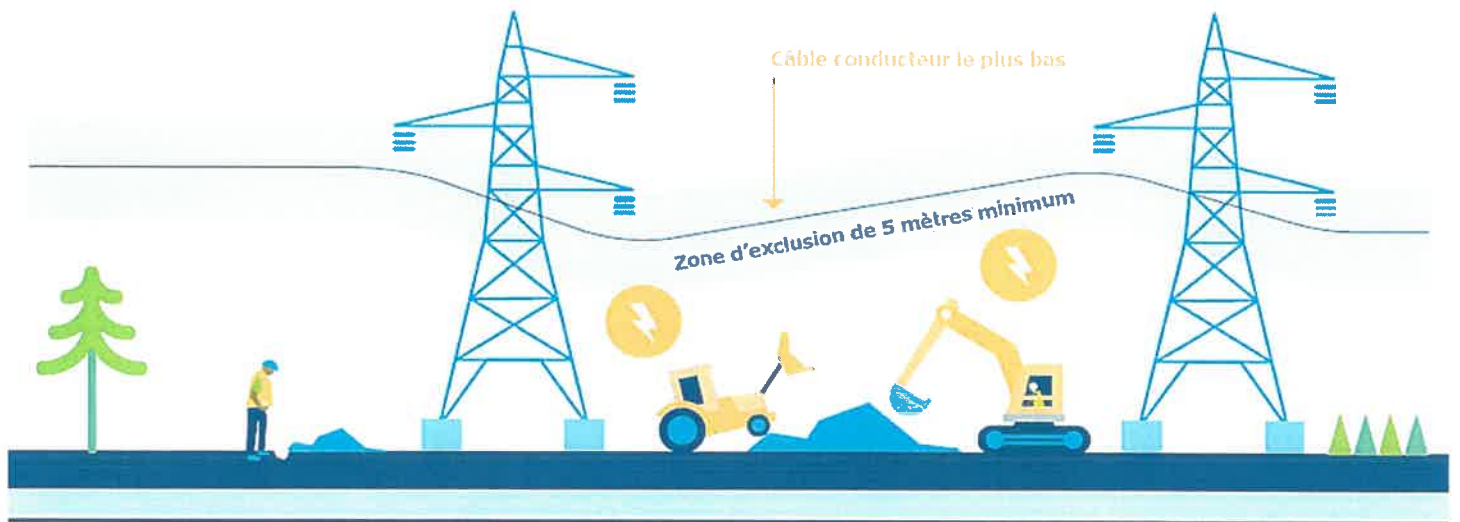


À PROXIMITÉ DES LIGNES

PRUDENCE

Distances imposées par le code du travail lors de travaux à proximité de lignes électriques :

- 3 m** pour les lignes aériennes de moins de 50 000 volts (ENEDIS)
- 5 m** pour les lignes aériennes de plus de 50 000 volts (RTE)
- 1,5 m** pour les liaisons souterraines



RAPPEL :
La réglementation impose d'effectuer toute déclaration de projet de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès du guichet unique :

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Groupe Maintenance Réseaux CHAMPAGNE-ARDENNE

Impasse de la Chaufferie – BP 246
51059 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 05 53 30
Mail : rte-cm-lil-gmr-ca-envt-tiers@rte-france.com

